

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 10 septembre 2018.

**Présents** : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Martine LAUNER ; Madame Claudine MARQUES ; Madame Annick CHAYOUX ; Monsieur David LEPICIER ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT ; Monsieur Sylvain COCHET ; Madame Régine HERR ; Madame Marie-Madeleine ADAM et Monsieur James GUILLEPAIN

**Lecture du compte-rendu de Conseil Municipal du 25 juin 2018 approuvé à l'unanimité.**

**2018-27 : NOUVELLE ASSURANCE STATUTAIRE POUR 2019**

La commune a souscrit une assurance statutaire auprès de la SMACL ces dernières années.

En raison de la forte augmentation, notamment en 2018, la commune a demandé des devis à différentes assurances (CNP ; ALLIANZ et AXA).

Après étude de ces propositions, il s'avère que la CNP (via un contrat groupe de notre Centre de Gestion) est le moins onéreux, en raison du taux moindre qui est appliqué.

M. le Maire a donc proposé au conseil municipal de choisir CNP Assurance à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de changer d'assurance pour la CNP à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et autorise le Maire à signer ce nouveau contrat.

**2018-28 : CONVENTION PERIMETRE « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »**

Dans le cadre du projet de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », la commune de Champillon a manifesté son intérêt pour intégrer ce périmètre. Celui-ci comprend actuellement 40 communes (dont la nôtre).

Aussi, pour fixer ce périmètre et pérenniser ce projet, il est nécessaire que toutes ces communes signent une convention.

M. le Maire a donc demandé l'accord du Conseil Municipal pour signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de signer cette convention.

**2018-29 : APPROBATION DU PLU MODIFIE**

Monsieur le Maire présente le bilan de la mise à disposition du public et des avis des personnes publiques associées :

-ARS : aucune observation

-COMMUNAUTE D'AGGLO D'EPERNAY : aucune observation

-PNRMR : avis favorable

-CONSEIL DEPARTEMENTAL : aucune observation

-CHAMBRE D'AGRICULTURE : aucune observation

-DDT : le report de la zone UA dans le plan de zonage ne correspond pas au report de la zone UA de la notice explicative, les documents doivent être mis en concordance. Il est désormais recommandé de demander une étude environnementale à chaque modification de PLU.

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU nécessite quelques modifications mineures pour tenir compte des observations formulées par la DDT (remarque ci-dessus)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

#### **DIVERS :**

##### **-Etude modification du carrefour Rue Pasteur/Rue Jean Jaurès/Rue de Chamisso :**

Lors du dernier conseil municipal en juin dernier, il avait été décidé de trouver une solution afin de remédier à la dangerosité du carrefour de la rue Jean Jaurès avec la rue Pasteur et la rue de Chamisso.

Dans l'impossibilité d'installer des stops, les conseillers municipaux devaient donc réfléchir à une autre alternative pour sécuriser cette intersection.

Un tour de table est réalisé afin d'obtenir les points de vue de l'ensemble des conseillers municipaux.

Il s'avère que la solution récurrente est la mise en place de feux tricolores dits de récompense, qui passent au vert uniquement en cas de respect de la limitation de vitesse.

Le coût de cette installation sera chiffrée prochainement et à la suite un conseil municipal extraordinaire sera convoqué.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 3 Décembre 2018 à 19h00.

Séance levée à 20h30